CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

dûment rempli et signé par les co-contractants

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)



F	n	t	re	

lom, prénom du cocontractant ci-après dénommé le bénéficiaire de la prestation de ormation :
Résidant : :
it .
SARL LA FOUCHERAIE
Centre de Formation aux métiers du Tourisme Equestre
5190 CARDROC Siret: 384 796 090 00015
I° enregistrement du centre de formation DIRECCTE Bretagne :53 35 08643 35
est convenu ce qui suit :
– OBJET
in exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de
ormation intitulée : ATE (accompagnateur de Tourisme Equestre)
Parcours complet

II - NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- · L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- · Elle a pour objectif de former des ATE capable de :

Parcours partiel (préciser UC) UC 1□ UC2□ UC3□

- ✓ participer au fonctionnement d'une structure équestre :
 - participer à l'entretien et la propreté de la structure.
 - participer aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations ;
 - participer à la valorisation de la cavalerie ;
 - accueillir les publics, animer une structure, et contribuer à la promotion des activités;
 - participer à l'organisation et à la gestion de l'activité.
- ✓ garantir au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres :
 - mener un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement
 - encadrer de manière autonome les activités de découverte et d'animation aux différentes pratiques de tourisme équestre et de randonnée de pleine nature, mentionnées dans le
 - référentiel professionnel
 - -encadrer les activités d'approfondissement des pratiques de tourisme équestre notamment : accompagnement de randonnée équestre ; itinérance à cheval ; voyages à cheval ;
 - encadrer des randonnées attelées ; techniques de randonnée équestre
 - participer sous la responsabilité de professionnels médicaux, paramédicaux, du domaine médico-social, socio-éducatif relevant de structures médico-socio-éducatives à l'encadrement de publics handicapés ou en difficulté sociale,

Programme détaillé de l'action de formation :

Le parcours complet s'organise en 3 modules dont les objectifs et les contenus sont les suivants :

• Module 1 : Participer au fonctionnement général d'une structure équestre et à l'accueil des publics

Accueillir les publics

- fonctionnement d'une structure équestre
- règlementation ERP sécurité active et passive -
- bases de la communication inter personnelle connaissance des caractéristiques des publics
- environnement institutionnel des structures équestres et de tourisme équestre
- mise en situation active : enquête et présentation de la structure (dossier C1)

Participer à l'organisation des activités de tourisme équestre

- méthodologie de projet
- techniques de communication
- gestion financière
- techniques d'animation
- mise en situation active : conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet de randonnée (dossier UC1 relatif à la randonnée conduite UC2)
- Module 2 : Encadrer et animer les activités de tourisme équestre
- notions sur les produits touristiques l' offre et la demande
- règlementation et usages en randonnée
- règle sur la conduite à tenir en cas d'accident
- connaissance du programme fédéral dispositifs d'évaluation du niveau de la clientèle
- mise en situation active en rando école :

préparation logistique d'une promenade, d'une randonnée, d'un camp de base reconnaissance et évaluation d'un itinéraire conduite d'une promenade , d'une randonnée

- -analyse de pratique
- Module 3 : Maitriser les techniques de la spécialité du tourisme équestre En interaction avec le stage de mise en situations professionnelles (module 4) Participer aux soins usuels de la cavalerie et à l'entretien des installations
- règles d'hygiène et de sécurité, obligations détention d'équidés
- mesures de prophylaxie
- anatomie, hypologie, pathologie, secourisme équin
- nutrition et abreuvement
- entretien des équipements bourrellerie
- maréchalerie
- entretien des lieux de vie

Effectuer le travail d'un équidé en vue de son utilisation en tourisme équestre et de son optimisation

- biomécanique, éthologie, fondamentaux en équitation
- travail monté sur le plat, en terrain varié, en extérieur
- travail à pied
- travail à la longe avec ou sans enrênement
- organisation d'un programme de travail, d'entretien
- analyse de pratique

Mise en situation active : Participation à un TREC

Préparer, embarquer et convoyer un équidé

- règlementation transport et convoyage
- pose des protections, techniques d'embarquement

S'orienter en utilisant différents outils

- notions de base en orientation topographie
- -cartes IGN et signes conventionnels
- -GPS

Mise en situation active : parcours d'orientation

Réaliser différents nœuds

-Techniques de matelotage

Mise en situation active : nœuds d'attache, ligne à chevaux...

Mener un attelage de loisirs en toute sécurité

- Préparation : garnir et atteler dételer et ranger le matériel
- Conduite sur route et en terrain varié, au pas et au trot

Travaux à distance :

Sauf impératif sanitaire ou aménagements spécifiques à préciser ci-dessous, ils représentent 12% du volume horaire en centre de formation :

- -Alimentation d'un glossaire technique,
- -Réalisation mini exposé sur un thème d'approfondissement technique (fondamentaux en équitation, anatomie pathologie)
- -Formalisation et écriture de son projet de randonnée (UC1 UC2)

L'objectif pédagogique, la nature du travail à réaliser, les consignes et les conditions de réalisation (durée prévisible, date et heure de publications des travaux) du travail à distance sont décrits sur le site « espace formation » . Il est accompagné, évalué et contrôlé par un formateur référent et conservé dans la Dropbox attribué à chacun des bénéficiaires de la formation.

Durée:

La durée de la formation (sauf allègement) est fixée à 810.H réparties sur une année dont 389H au centre de formation de La Foucheraie, 47H à distance et .384H en situation professionnelle.

Le volume horaire de formation peut varier en fonction des allègements et/ou dispenses obtenues par le bénéficiaire suite au positionnement ou d'aménagement spécifique (ex : bénéficiaire en situation de handicap). Dans ce cas, le volume horaire prévu pour l'action de formation mentionnée, est précisé ci-dessous :

M	Volume horaire de formation :	H dont	H à distance .				
(calendrier individualisé joint)							

Nota : La synthèse du positionnement, le calendrier individualisé précisant pour le stagiaire le volume horaire total de formation ainsi que les jours et horaires de présence en centre de formation et le devis correspondant sont joints à la présente convention.

III - NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le bénéficiaire est informé qu'il est nécessaire :

- ✓ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (sauf dispense)
- ✓ Posséder un niveau équestre équivalent au minimum au Galop 6 Equitation ou Pleine Nature.
- ✓ Être détenteur d'une licence pratiquant et compétition en cours de validité et DU PSC1.

Avoir une connaissance de la filière tourisme équestre et du contenu de l'ATE et une expérience préalable de la randonnée constituent des préalables nécessaires.

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- · L'action de formation aura lieu du auà Cardroc et à Roz sur Couesnon sur le site de La Begossière.
- Elle est organisée pour un effectif de 8 stagiaires maximum (parcours complets et individualisés).

Les horaires sont les suivantes :

Lundi : 14H – 18H

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi:

9h 30 -13h et 14H – 17H30 pour un volume horaire hebdomadaire de 32H.

Durant les périodes d'encadrement de randonnée avec accueil de public, le planning est susceptible d'être modifié pour s'adapter aux exigences de l'activité.

Moyens techniques et pédagogiques :

Les conditions dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont mises en œuvre sur le site du centre de formation en adéquation avec les compétences visées :

• Travail sur le plat :

Manège couvert (20X 40m)

• Travail en terrain varié

1 terrain de Parcours en terrain varié (adapté à l'initiation, niveau 1 et 2)

1 terrain de Parcours en terrain varié sur deux hectares adapté au perfectionnement (niveau 3 à 7)

Travail en extérieur :

400km de chemin sur l'équibreiz (topoguide équestre)

- Cavalerie de niveau 7 Pleine nature pour la préparation du module 3(UC3)
- Matériel pédagogique spécifique :

Bourrellerie

Maréchalerie

Cartographie

Matelotage

• Salle de cours équipée (rétroprojecteur, bibliothèque, connexion internet)

Equipe pédagogique :

Responsable de formation : Boyer laurent - BEES 1er degrés, guide TE, chef de caravane en attelage

Référent module 4 : stage en situation professionnelle : BOYER Adeline BPJEPS Activités équestres

Des intervenants choisis en raison de leur niveau d'expertise et de leurs compétences spécifiques : maréchalerie, soins vétérinaires, techniques équestres et de randonnée équestre participent à l'action de formation.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION En fin de formation

- Les grilles d'évaluations certificatives pour chaque UC (grilles complétées par la commission d'évaluation certificative lors des tests)
- L'appréciation de l'action de formation réalisée par les stagiaires en fin de formation
- L'appréciation de l'action de formation réalisée par les financeurs

Après la formation

- Un questionnaire en ligne destiné aux stagiaires à 6 mois, 1 an et 1 an et demi concernant leur insertion professionnelle

VI - SANCTIONS DE LA FORMATION

Les compétences professionnelles visées seront évaluées pour chacune des UC dans les conditions décrites dans le règlement de l'ATE par les jurys désignés par la FFE.. En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au bénéficiaire à l'issue de la formation.

VII - MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Les feuilles de présence signées par les participants et le ou les formateurs et par demijournée de formation, justifient la réalisation de la formation en présentiel. Les résultats des travaux réalisés à distance et grille d'évaluation du formateur justifient la réalisation de la formation à distance. En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Par ailleurs, d'un point de vue pédagogique et au cours de l'action de formation :

- Des temps d'évaluation formative positionnés en avril et juin (grille jointe au livret de suivi pédagogique du bénéficiaire)
- Un suivi individualisé des acquis du bénéficiaire, de sa progression et des éventuels difficultés rencontrées lors des mises en situation professionnelle (grilles jointes au livret de suivi pédagogique du bénéficiaire visées par le bénéficiaire, le formateur et le tuteur)
- Des entretiens individualisés en cas de difficultés.
- Le livret de formation délivré par la FFE :livret électronique complété par le responsable de la formation

VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

IX - DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à 4722€.pour 810H de formation (parcours complet) Toutefois, ce montant peut varier en fonction des éventuels allègements ou équivalences obtenus par le participant. Dans ce cas, le montant HT de la formation est précisé ci-dessous Prix de la formation : euros HT soit un montant horaire HT de : Il comprend les temps de formation pédagogique et technique selon programme, les randonnées école, les frais d'inscription, la préparation et l'évaluation de

La formation peut être prise en charge toute ou partie par un organisme financeur, dans ce car les démarches et modalités de règlement seront vu avec le stagiaire et l'organisme financeur.

Dans le cas d'un financement personnel, un échéancier de financement individuel est mis en place avec le stagiaire dans la limite de 7 fractions maximum.

X - ASSURANCE

ľUC 2.

Le bénéficiaire devra souscrire les assurances nécessaires à sa protection sociale, notamment contre les risques d'accidents.

XI - DISPOSITION PARTICULIERE

Une tenue propre et adaptée est exigée en toutes circonstances à l'intérieur du centre de formation. Le port d'un casque protecteur est obligatoire pour monter à cheval. Le bénéficiaire de la formation est soumis au règlement intérieur de l'établissement.

X – INTERRUPTION DU STAGE

- · En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- · Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

XI - CAS DE DIFFEREND

Centre de formation La Foucheraie – N° enregistrement DIRECCTE Bretagne : 53 35 08643 35

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à La Foucheraie, le	/
Le stagiaire	Le dirigeant

(Nom, prénom du bénéficiaire)

Signature et cachet